



Nombre de membres afférents au CM : 18
En exercice : 18
Ayant pris part à la délibération : 18
Date de convocation : 5 octobre 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUNEVENTER
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le treize octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ABALAIN, Maire.

Présents : Jean-Luc ABALAIN, Romain RIOU, Marie-France POULIQUEN, Olivier GEFFROY, Claude PAUGAM, Marie-Hélène QUEGUINER, Gérard SALAUN, Valérie OLLIVIER, Claudie CANN, Nadia COAT, Béatrice MENEZ, Stéphane ROZEC, Mikaël CARIOU, Catherine APPERE, Maxime MANTAU, Matthieu HARSCOAT, Hélène ROZEC, Cédric BELLEC.

Secrétaire de séance : Marie-Hélène QUEGUINER

DELIBERATION n° 13102026 005

OBJET : Vente du mobilier de l'ancienne bibliothèque communale

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens ;

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal ;

Considérant que la commune souhaite vendre l'ancien mobilier de la bibliothèque municipale ;

Considérant que du nouveau mobilier a été installé dans les nouveaux locaux de la médiathèque ;

Considérant les factures d'achat et la vétusté du mobilier ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil

- approuve la vente de mobilier au prix de 3 000 €.

- autorise M. le maire à réaliser cette vente aux prix et conditions précitées et à signer toutes les pièces nécessaires à la vente ;

Vote :

Pour :

18

Contre :

0

Abstention :

0

Le Maire,
Jean-Luc ABALAIN



La secrétaire de séance,
Marie-Hélène QUEGUINER

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de

La publication le **14 OCT. 2026**

La transmission au contrôle de légalité le **14 OCT. 2026**